

Tournoi interne 2019 REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Présentation

Le club *Cavaliers d'Avre et d'Iton* (S27045) organise son Tournoi interne 2019 les samedi 8 juin et dimanche 9 juin, homologué par la Fédération Française des échecs sous la référence 49005

Les résultats seront pris en compte pour le classement FIDE de juillet 2019.

Le lieu de jeu est la salle située derrière la mairie, 29 rue de Paris, 27570 Tillières-sur-Avre.

Le tournoi est ouvert aux joueurs du club ou invités, licenciés 'A' à pour la saison en cours.

Article 2 – Règles et Appariements

-Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptées au 88^{ème} Congrès de Goynuk (Antalya, Turquie) de 2017, applicables au 1^{er} janvier 2018.

-Les appariements se font au Système Suisse Intégral (*Règles C.04 FIDE*).

-Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 3 - Cadence

Cadence : 60 minutes + 30 secondes par coup.

Victoire = 1 point ; Partie nulle = 0,5 point ; Défaite = 0 point.

Article 4 - Horaires

Horaire de Jeu : Samedi 14h, 17h, dimanche 10h, 14h, 17h

Article 5 - Classement

-Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1 ; nulle = 1/2, ; perte = 0),

-Départage des ex aequo : NOMBRE DE VICTOIRES
BUCHHOLZ
PERFORMANCE

*Buchholz : Somme des scores ajustés des adversaires (les parties non jouées comptent pour ½ point)

Article 6 - Forfaits

-Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 30 minutes est considéré comme forfait.

-On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 7 - Conduite des joueurs

-Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme spectateurs.

-Les téléphones mobiles devront être éteints, sauf dérogation à justifier au préalable auprès de l'arbitre.

-Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Article 8 - Arbitrage

Arbitre Principal : Jean-Michel HAVARD (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 9

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la Chartre du Joueur d'Echecs.

L'Arbitre Principal
Jean-Michel HAVARD



L'Organisateur
Philippe HOURIEZ

